### BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

DECRET N° 2009- 074 /PRES/PM/MEF/ MAECR portant création d'une trésorerie auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Brasilia en République fédérative du Brésil.

#### Visa if NO132 LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, 20-02-09

VU la Constitution;

le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier VU VU

le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement:

le décret n° 97-163/PRES/PM/MEF du 17 avril 1997 portant définition des VU structures déconcentrées de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique; VU

le décret n° 2000-323/PRES/PM/MEF du 19 juillet 2000, relatif à la gestion financière et comptable des Missions diplomatiques et Consulaires du Burkina Faso à l'étranger; VU

le décret n° 2005-255/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant règlement général sur la comptabilité publique;

le décret n° 2005-256/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant régime juridique VU applicable aux comptables publics; VU

le décret n° 2005-257/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant régime des ordonnateurs et des administrateurs de crédits de l'Etat et des autres organismes publics;  $\mathbf{V}\mathbf{U}$ 

le décret n° 2005-258/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant modalités de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics ; VU

le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret n° 2008-419/PRES/PM/MEF/MAECR du 10 juillet 2008 portant création de trésorerie auprès des Ambassades et des Missions permanentes du Burkina Faso à l'étranger: VU

le décret n° 2008-787/PRES/PM/MAECR/MEF du 12 décembre 2008 portant définition des juridictions des Missions Diplomatiques du Burkina Faso. VU

le décret n°2008-943/PRES/PM/MAECR du 31 décembre 2008 portant ouverture d'une Mission diplomatique du Burkina Faso à Brasilia, République fédérative du Brésil; Sur

rapport du Ministre de l'économie et des finances : Le

Conseil des Ministres entendu en sa séance du 4 février 2009;

# **DECRETE**

Il est créé au titre des services extérieurs de la Trésorerie des Missions ARTICLE 1: diplomatiques et consulaires, une Trésorerie auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Brasilia en République fédérative du Brésil.

#### ARTICLE 2:

La Trésorerie auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Brasilia en République fédérative du Brésil est une structure déconcentrée de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP).

Elle est placée sous la responsabilité d'un trésorier ayant le statut de comptable public.

## **ARTICLE 3:**

Les attributions du Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Brasilia en République fédérative du Brésil sont celles définies par l'article 2 du décret n° 2008-419/PRES/PM/MEF/MAECR du 10 juillet 2008 portant création de trésoreries auprès des Ambassades et Missions permanentes du Burkina Faso à l'étranger.

# **ARTICLE 4:**

La circonscription financière de la trésorerie correspond à la juridiction de la Mission diplomatique.

#### **ARTICLE 5:**

Le Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Brasilia en République fédérative du Brésil est un cadre A de l'Administration du trésor, désigné par le Ministre chargé des finances.

Il est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre chargé des affaires étrangères et conformément aux dispositions de l'alinéa ci-dessus.

Il a rang de Trésorier principal.

# **ARTICLE 6:**

La Trésorerie des Missions diplomatiques et consulaires assure la supervision et le contrôle sur pièces et sur place des opérations effectuées par la Trésorerie auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Brasilia en République fédérative du Brésil.

### **ARTICLE 7:**

Le Ministre de l'économie et des finances et le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 23 février 2009

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

**Tertius ZONGO** 

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Benland

Bédouma Alain VODA

